

### *Multiculturalisme*

J'ai été très déçue d'apprendre que les fonds versés au titre du Programme de formation linguistique et d'instruction civique, le programme FLIC, avaient été réduits de moitié et que ce programme serait supprimé d'ici 1990. Je ne sais pas si beaucoup de gens sont au courant. Il est très difficile d'obtenir de l'information à ce sujet. A mon avis, c'est là une situation extrêmement grave qui va à l'encontre de l'engagement et de l'obligation du gouvernement à l'égard du développement de la citoyenneté. C'est une importante négation de la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral. Il incombe au gouvernement fédéral d'aider les immigrants à s'intégrer au Canada et de promouvoir la citoyenneté en général, tant auprès des immigrants qu'auprès des Canadiens.

Nous devons avoir des fonds pour offrir divers cours de langue aux personnes qui viennent au Canada et qui parlent très peu anglais ou français. Beaucoup de ces personnes sont des femmes au foyer qui ne s'intégreront jamais à la société canadienne si elles n'apprennent pas l'anglais ou le français. Sans ces programmes, l'intégration des nouveaux immigrants sera plus difficile, et il y aura davantage de méfiance et de ressentiment au sein des diverses communautés. Nous avons connu assez de cela ces dernières années.

Il y a quelques instants, le ministre a dit que tous les Canadiens doivent avoir des chances égales. J'espère qu'il m'écoute parce que je tiens à lui dire que, s'il veut supprimer le programme FLIC, les immigrants n'auront certainement pas des chances égales. Ils n'auront pas de chances égales, ni leurs enfants, s'ils ne peuvent pas apprendre les langues qu'il leur faut absolument connaître pour bien s'intégrer au Canada, pour trouver un bon emploi, pour avoir de l'avancement, pour faire vivre leurs familles et pour les faire instruire. C'est très important. J'espère que quelque chose sera fait dans ce domaine.

• (1650)

Le ministre sait bien que le projet de loi dit qu'il a pour tâche de promouvoir la compréhension des valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne et d'encourager la participation de tous à la vie sociale, culturelle, politique et économique du pays. Comment le ministre pourra-t-il faire cela s'il n'y a pas d'argent de prévu pour la formation linguistique? Il est absolument ahurissant que ce programme essentiel soit rendu inaccessible aux masses d'immigrants. Je ne parle pas des programmes reliés à l'emploi. Eux aussi sont insuffisants, mais nous voulons des cours de langue dans ce ministère. J'espère que les provinces se montreront fermes et qu'elles protesteront

auprès du gouvernement fédéral qui renonce à sa responsabilité constitutionnelle à cet égard.

Lorsque le projet de loi a été présenté en première lecture, j'ai soulevé la question du rétablissement d'un comité distinct du multiculturalisme. Les deux derniers ministres responsables l'ont promis. Il avait été créé pour qu'il y ait un organisme parlementaire chargé de surveiller l'application de la Loi sur le multiculturalisme dans tous les ministères, sociétés d'État et agences du gouvernement fédéral.

En tant que critique néo-démocrate du multiculturalisme j'ai fait pression auprès du comité, de la Chambre et des leaders à la Chambre pour que l'on rétablisse un comité distinct. Je regrette de devoir dire que, au comité, les conservateurs et les libéraux s'y sont opposés. Je suis cependant heureuse d'entendre que le leader à la Chambre du gouvernement a reconsidéré sa position. J'aimerais que le ministre de la Justice et procureur général du Canada et leader à la Chambre du gouvernement (M. Lewis) fasse une déclaration officielle avant l'ajournement pour qu'un comité distinct du multiculturalisme et de la citoyenneté puisse être constitué l'automne prochain.

Il est essentiel que le président et les membres de ce comité, qui serait étroitement lié au nouveau ministère, aient une connaissance profonde du multiculturalisme si l'on veut travailler sans sectarisme à faire appliquer les importantes responsabilités qui existent dans ce domaine.

Comme le Conseil ethnoculturel du Canada, nous pensons vraiment que nous avons besoin d'un commissaire au multiculturalisme. Ce poste serait similaire à celui de commissaire aux langues officielles. Cette fonction devrait être indépendante du gouvernement. Tant que cela ne sera pas chose accomplie, il sera très difficile de veiller à faire appliquer la Loi sur le multiculturalisme.

Avec son efficacité habituelle, le Conseil ethnoculturel du Canada, a fait, sur cette loi, un certain nombre de commentaires qui sont très utiles et dont nous entendrons parler, espérons-le, lorsque ses représentants comparaitront au comité. Le Conseil pense que la nouvelle loi ne dispose pas expressément que le ministre donnera le ton dans l'application de la Loi canadienne sur le multiculturalisme; que la distinction avec le Secrétariat d'État est quelque peu vague, ce qui doit être clarifié à cause de la confusion qui règne dans l'esprit du public. Le Conseil demande également la nomination d'un commis-